



Conseil économique et social

Distr. générale
19 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité du logement et de l'aménagement du territoire

Soixante-douzième session

Genève, 3 et 4 octobre 2011

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

Examen du programme de travail

Projet de programme de travail correspondant au sous-programme relatif au logement et à l'aménagement du territoire pour 2012-2013

I. Introduction

1. On trouvera ci-après une présentation du projet de programme de travail correspondant au volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relatif au logement, à l'aménagement du territoire et à la population (ci-après, le sous-programme) pour 2012-2013¹. Le Comité du logement et de l'aménagement du territoire (ci-après, le Comité) est invité à examiner le programme, notamment la liste des publications prescrites, puis à l'adopter à sa soixante-douzième session. Le programme sera ensuite soumis au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Comité aura la possibilité d'aménager son programme de travail au cours de l'exercice biennal. Il sera rendu compte de ces aménagements dans un document distinct.

2. Le projet de programme de travail est conçu selon une approche axée sur les résultats. Il prévoit, pour chaque module d'activités, une réalisation escomptée et une liste de propositions de produits/d'activités pour 2012-2013, qui devraient contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

3. Le regroupement des activités en modules est exactement le même que celui utilisé par le Comité pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme. Le lien entre le cadre stratégique de la CEE et l'approche par modules utilisée pour l'évaluation biennale du sous-programme pour 2012-2013 est indiqué à l'annexe II du présent document.

4. En outre, les produits/activités énumérés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2012-2013 et sont complétés par des éléments

¹ Les textes portant autorisation du sous-programme de même que les mandats confiés à la Commission économique pour l'Europe (CEE) figurent à l'annexe I.

additionnels afin de prendre en compte les évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour s'y référer plus facilement, ces nouveaux produits/activités sont suivis de la mention «additionnel».

5. Les produits/activités ont été classés dans les modules d'activités dont ils relèvent selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseil.

6. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans l'annexe II ci-après, afin de permettre au Comité de vérifier plus facilement si tous les produits nécessaires pour obtenir les réalisations escomptées ont été inclus dans le plan.

7. Enfin, l'annexe I du présent document énumère les textes généraux portant autorisation des activités de la CEE, ainsi que les textes relatifs au sous-programme, et l'annexe III contient la liste des publications prescrites.

II. Objectif et stratégie

8. L'objectif du volet logement et aménagement du territoire du sous-programme est d'améliorer la gouvernance en matière de logement, d'urbanisme et de biens fonciers dans la région de la CEE, en privilégiant la formulation et la mise en œuvre de politiques générales, en favorisant la cohésion sociale et en renforçant les capacités aux niveaux national et local.

9. Le volet logement et aménagement du territoire du sous-programme relève de la Division du commerce et de l'aménagement durable du territoire. Le sous-programme vise à promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle et de la Déclaration ministérielle sur les enjeux sociaux et économiques dans les zones urbaines sinistrées des pays de la région de la CEE. Il encouragera la construction de logements abordables et s'intéressera plus particulièrement à la gestion efficace des ensembles immobiliers multifamiliaux, garante d'une meilleure efficacité énergétique, à la transparence des marchés immobiliers et à l'amélioration de la gestion des biens fonciers et de l'aménagement du territoire.

10. Afin de contribuer à l'instauration d'une gouvernance efficace et transparente et à l'amélioration de l'environnement urbain, le sous-programme continuera d'analyser l'évolution de la situation de l'habitat, y compris du point de vue a) de l'entretien, de la rénovation et de la construction de logements, b) des mesures favorisant l'efficacité énergétique et de la sûreté des bâtiments, et c) de la législation et du financement du logement. Ce processus aboutira à la formulation de recommandations concrètes et à des activités correspondantes de renforcement des capacités. En outre, le sous-programme encouragera les États membres à se référer aux directives de la CEE relatives au logement, notamment aux implantations sauvages, à l'efficacité énergétique et à la solidité des marchés immobiliers. Par ailleurs, il s'agira de continuer à appuyer la modernisation des régimes fonciers et du secteur immobilier afin de protéger les droits de propriété foncière, l'investissement et d'autres droits publics et privés dans le secteur immobilier. Les programmes modèles au niveau régional et les projets pilotes ainsi que les partenariats public-privé seront encouragés.

11. La politique du logement sera mieux intégrée à celles concernant l'aménagement du territoire, la gestion des biens fonciers, la population et l'environnement. Des questions intersectorielles seront prises en compte, telles que l'efficacité énergétique du secteur de l'habitat et les besoins des groupes à faible revenu en matière de logement.

III. Produits/activités pour l'exercice biennal 2012–2013

Module 1 Monographies nationales sur le secteur du logement

Description du module (facultatif)

Réalisations escomptées

Développement des capacités locales et nationales de formulation et d'application des politiques de logement

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 1.1 Sessions annuelles du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (8 demi-journées)
- 1.2 Réunion du Bureau du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (4 demi-journées)
- 1.3 Réunions du groupe de travail chargé d'examiner la question d'une éventuelle convention-cadre sur le logement durable (le nouvel intitulé de cette convention et les réunions seront soumis à l'approbation du Comité à sa soixante-douzième session (8 demi-journées) (additionnel)
- 1.4 Documents d'information en vue d'un examen approfondi par le Comité (2)
- 1.5 Rapports sur des thèmes précis demandés par le Comité (8)
- 1.6 Rapports sur les sessions annuelles du Comité (2)
- 1.7 Documents d'information en vue d'un examen approfondi par le groupe de travail (1) (additionnel)
- 1.8 Rapports des réunions du groupe de travail (2) (additionnel)

b) Publications et autres supports d'information

- 1.9 Monographies nationales (2)
- 1.10 Série de communiqués de presse à publier à l'occasion de réunions, de missions d'établissement de faits et de conseil, et de la publication des monographies nationales (1)
- 1.11 Plaquette et fiche technique du Comité du logement et de l'aménagement du territoire (1)

c) Coopération technique

- 1.12 Missions d'établissement des faits et de conseil en vue d'établir les monographies nationales sur le secteur du logement et en assurer le suivi (2) (ressources extrabudgétaires)
- 1.13 Ateliers et séminaires sur des questions relatives au logement (manifestations organisées à l'occasion de la présentation des monographies nationales) (1) (ressources extrabudgétaires)

Module 2

Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Développement des capacités locales et nationales de formulation et d'application des politiques d'administration des biens fonciers en vue de protéger les droits de propriété foncière, l'investissement et d'autres droits publics et privés dans le secteur immobilier.

Produits/activités

a) Réunions et documents correspondants

- 2.1 Session biennale du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (3 demi-journées)
- 2.2 Documents d'information en vue d'un examen approfondi par le Groupe de travail (1)
- 2.3 Rapports sur des thèmes précis demandés par le Groupe de travail (4)
- 2.4 Rapport de la session biennale du Groupe de travail (1)

b) Publications et autres supports d'information

- 2.5 Examens de l'administration des biens fonciers (additionnel, dans le cadre des monographies nationales sur le secteur du logement) (2)
- 2.6 Étude et recommandations sur des questions liées à l'administration des biens fonciers (1) (additionnel)
- 2.7 Plaquette du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers (1)
- 2.8 Série de communiqués de presse à publier à l'occasion de réunions, d'ateliers et de la parution d'une publication (1)
- 2.9 Tenue du site Internet donnant accès aux informations et aux documents relatifs aux activités menées dans le domaine de l'administration des biens fonciers (1)

c) Coopération technique

- 2.10 Ateliers et séminaires sur des questions relatives à l'administration des biens fonciers (3) (ressources extrabudgétaires)
- 2.11 Ateliers/tables rondes sur l'établissement de marchés immobiliers durables (3) (ressources extrabudgétaires, additionnel)

Module 3

Performance environnementale en milieu urbain

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Amélioration de la formulation et de la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de développement urbain, et usage écologiquement rationnel de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des terres dans les villes

Produits/activités

a) Publications et autres supports d'information

- 3.1 Étude et recommandations pratiques sur l'urbanisation et l'aménagement de l'espace (1)
- 3.2 Série de communiqués de presse à publier à l'occasion d'ateliers et de la parution d'une publication (compris dans la série du module 1)

b) Coopération technique

- 3.3 Ateliers et séminaires sur l'urbanisation et l'aménagement de l'espace (1) (ressources extrabudgétaires)

Module 4

Modernisation et gestion des logements

<i>Description du module (facultatif)</i>	<i>Réalisations escomptées</i>
	Application des lignes directrices de la CEE relatives au logement abordable et au logement social ainsi qu'à la gestion du parc d'ensembles immobiliers multifamiliaux, au financement du logement et à l'efficacité énergétique

Produits/activités

a) Publications et autres supports d'information

- 4.1 Étude et recommandations pratiques sur la mise en œuvre de politiques du logement dans la région de la CEE (1) (additionnel)
- 4.2 Série de communiqués de presse à publier à l'occasion d'ateliers et de la parution d'une publication (compris dans la série du module 1)
- 4.3 Tenue du site Internet donnant accès aux informations et aux documents relatifs aux activités menées dans le domaine du logement (1)

b) Coopération technique

- 4.4 Ateliers et séminaires de formation sur le logement abordable et l'efficacité énergétique dans le secteur du logement (3) (ressources extrabudgétaires)

Annexe I

Textes portant autorisation

A. Textes généraux émanant des organes délibérants et concernant la CEE

1. Résolutions de l'Assemblée générale

<i>N° rés.</i>	<i>Titre</i>
55/2	Déclaration du Millénaire
60/1	Document final du Sommet mondial de 2005
64/210	Rôle de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de promouvoir le développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance
64/236	Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable

2. Résolutions du Conseil économique et social

<i>N° rés.</i>	<i>Titre</i>
2006/38	Plan de travail pour la réforme de la Commission économique pour l'Europe et mandat révisé de la Commission
2009/28	Le rôle du système des Nations Unies dans la mise en œuvre de la déclaration ministérielle sur les objectifs convenus et les engagements pris sur le plan international en ce qui concerne le développement durable, adoptée à l'issue du débat de haut niveau du Conseil économique et social tenu lors de sa session de fond de 2008
2009/29	Rôle du Conseil économique et social dans l'application et le suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu des dispositions des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, notamment la résolution 61/16

3. Autres

<i>N° rés.</i>	<i>Titre</i>
E/ECE/ 1434/Rev.1	Plan de travail pour la réforme de la CEE
A (64)	Travaux de la Commission économique pour l'Europe

B. Textes relatifs au sous-programme**1. Résolutions de l'Assemblée générale**

<i>N° rés.</i>	<i>Titre</i>
57/275	Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et à une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)
64/207	Application des décisions prises par la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) et renforcement du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)

2. Décisions de la Commission économique pour l'Europe

<i>N° rés.</i>	<i>Titre</i>
ECE/HBP/120	<i>Stratégie de la CEE pour une qualité de vie durable dans les établissements humains au XXI^e siècle</i> , approuvée lors d'une réunion ministérielle, en 2000
ECE/HBP/142/Add.1	Déclaration ministérielle sur les enjeux sociaux et économiques dans les zones urbaines sinistrées des pays de la région de la CEE, adoptée en 2006

Annexe II

Lien entre le cadre stratégique de la CEE et l'approche par modules utilisée pour l'évaluation biennale du sous-programme pour 2012–2013

Tableau A

Réalisations escomptées dans le cadre du sous-programme: Amélioration de la capacité de formuler et d'appliquer des politiques en matière de logement, de planification et d'administration foncière du territoire dans les pays d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et d'Europe du Sud-Est

Indicateurs de succès:

- i) Augmentation du nombre de pays ayant engagé un processus CEE d'évaluation et de bilan de leur politique du logement et de leurs systèmes d'administration des biens fonciers
- ii) Augmentation du nombre de pays signalant avoir pris des mesures pour améliorer leur politique du logement et leurs pratiques d'aménagement du territoire

Module	Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Monographies nationales sur le secteur du logement	Amélioration des capacités nationales et locales de formulation et d'application des politiques du logement	i) Nombre de pays ayant pris des mesures en vue d'améliorer leurs politiques du logement et de les appliquer à la suite de l'évaluation axée sur les résultats, par la CEE, du secteur national du logement <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2008-2009: 13 pays Estimation 2010-2011: 16 pays Objectif 2012–2013: 18 pays
2. Enregistrement des biens fonciers et marchés fonciers	Développement des capacités nationales et locales de formulation et de mise en œuvre de politiques dans le domaine de l'administration des biens fonciers en vue de protéger les droits de propriété foncière, l'investissement et d'autres droits publics et privés dans le secteur immobilier	Nombre de pays ayant déclaré avoir procédé à des adaptations juridiques et institutionnelles et ayant amélioré la transparence de leurs pratiques en matière d'aménagement du territoire à la suite de l'évaluation axée sur les résultats, par la CEE, de leur administration foncière <i>Mesure des résultats:</i> Référence 2008-2009: 6 pays Estimation 2010-2011: 8 pays Objectif 2012–2013: 9 pays

Tableau B

Réalisations escomptées dans le cadre du sous-programme: Application plus stricte, par les pays, des lignes directrices de la CEE relatives au logement et à l'aménagement du territoire portant notamment sur l'efficacité énergétique, les implantations sauvages, la transparence des marchés foncier et immobilier et l'amélioration de la sûreté des bâtiments

Indicateurs de succès:

i) Augmentation du nombre de pays signalant avoir pris des mesures pour appliquer les lignes directrices de la CEE

Module	Réalisations escomptées	Indicateurs de succès
1. Performance environnementale en milieu urbain	Amélioration de la formulation et de la mise en œuvre des politiques d'aménagement du territoire et de développement urbain, et usage écologiquement rationnel de l'énergie, de l'eau, des matières premières et des terres dans les villes	<p>i) Nombre de pays ayant signalé avoir adapté leurs politiques d'aménagement du territoire et de développement urbain en fonction des lignes directrices de la CEE</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>Référence 2008-2009: 14 pays</p> <p>Estimation 2010-2011: 15 pays</p> <p>Objectif 2012–2013: 17 pays</p>
2. Modernisation et gestion des logements	Application des lignes directrices de la CEE relatives au logement abordable et au logement social et à la gestion du parc d'ensembles immobiliers multifamiliaux, au financement du logement et à l'efficacité énergétique	<p>i) Nombre d'activités menées dans les États membres pour donner suite aux lignes directrices de la CEE sur la gestion des logements en copropriété, le logement social, le financement des logements, les marchés immobiliers et l'efficacité énergétique, en vue de mieux les appliquer</p> <p><i>Mesure des résultats:</i></p> <p>Référence 2008-2009: 10 activités</p> <p>Estimation 2010-2011: 10 activités</p> <p>Objectif 2012–2013: 11 activités</p>

Annexe III

Liste des publications prescrites

<i>Numéro attribué dans le programme de publications 2012-2013</i>	<i>Titre de la publication</i>	<i>Date prévue de parution (mois et année)</i>	<i>Format de publication (papier et/ou électronique)</i>	<i>Si papier, indiquer le format (ex: A4)</i>	<i>Nombre de pages du document original</i>	<i>Langue(s) originale(s) (ex: E, F) ou multi-lingue (ex: E/R)</i>	<i>A traduire en (ex: F, R)</i>	<i>Nombre d'exemplaires à imprimer par langue (ex: 800E, 500F, 500R)</i>	<i>Nombre total d'éditions</i>
243	Directives générales relatives au logement et l'aménagement du territoire (Étude et recommandations pratiques sur l'urbanisation et l'aménagement de l'espace)	04/2012	Papier et Internet	A4	80	E	R	800E, 500R	1
244	Monographie nationale	09/2012	Papier et Internet	A4	75	E	R	300E, 500R	2
245	Monographie nationale	11/2013	Papier et Internet	A4	75	E	R	300E, 500R	
253	Étude portant sur certains aspects du logement et de l'aménagement du territoire (Étude et recommandations pratiques sur l'application des politiques du logement dans la région de la CEE)	2012/ 2013	Papier et Internet	A4	100	E	F, R	500E, 200F, 200R	1
255	Plaquette et fiche technique du Comité du logement et de l'aménagement du territoire	09/2012	Papier et Internet	A4	4	E	R	800E, 500R	1
256	Plaquette du Groupe de travail de l'administration des biens fonciers	06/2013	Papier et Internet	A4	4	E	R	800E, 500R	1